L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

VENDREDI MATIN, 28 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XXIX.

UNE DISCUSSION ORAGEUSE.

(Suite.)

L'antichambre, aux murs blancs, à filets dorés, surmontés de médaillons peints par Gobelin, et représentant les *Amours de Daphnis et Chloé*, était pavée en mosaïque digne de Pompéi.

Après l'antichambre, la salle à manger d'été donnant au nord.

A première vue, cette pièce offrait l'aspect d'un bosquet de marronniers, tant les aigrettes des fleurs et leurs éventails de verdure semblaient peu tenir aux murailles sur lesquelles l'artiste les avait peints. Le jour tombant en pluie d'or par un vitrage supérieur, sur les rameaux entrelacés des arbres, sur les riches couleurs des oiseaux des îles voltigeant à leur aise dans une immense volière or et bleu, les glaces nombreuses répétant en longues perspectives les aspects variés de cette salle merveilleuse, aidaient au prestige de cette retraite verdoyante et pleine de fraîcheur.

La salle à manger d'hiver, donnant au midi, tout en stuc blanc, à colonnes bleues, avec bases et piédestaux dorés, avait entre chaque intervalle de sa colonnade une vaste glace sur un socle entre une console à manteau de porphyre, de jaspe ou de malachite.

La voûte, peinte par Doyen, représentait Vulcain surprenant Mars et Vénus, et les enfermant dans son filet vengeur.

Le plancher, en bois des îles incrusté d'ivoire et d'ébène, les sièges en même bois que le plancher, ayant pour soubassements et pour dossiers des Amours entrelacés, des servantes distribuées adroitement et rendant inutile la présence de valets curieux, donnaient à cette pièce un aspect tout particulier.

Par un couloir placé entre les deux salles à manger, on arrivait à une salle de concert rouge et or, resplendissante de glaces.

Douze statues en bronze vert, drapées à la grecque, placées sur des piédestaux de bleu turquin, tenaient sur leurs têtes des corbeilles de fleurs et de fruits, d'où partaient des girandoles à vingt bougies.

En face d'une haute cheminée en portor reposait un portique soutenu par quatre colonnes doriques, on avait placé l'estrade destinée aux artistes et aux virtuoses.

Dans les bas côtés de cette salle se voyaient des peintures de Watteau et de Boucher.

Le plafond, peint à fresque par Julien de Toulon, avait pour sujet la *Descente d'Orphée aux Enfers*.

Tous les meubles, rideaux, en velours vert garnis de franges d'or, tranchaient heureusement sur le rouge vif des tapisseries et des murailles.

Traversons un grand salon, donnant sur le jardin, à six fenêtres d'ordre corinthien, dans les angles duquel huit guéridons, haut de dix pieds, soutenaient des groupes de cors de chasse formant girandoles, et huit lustres en cristal de roche, garnies de cinquantes bougies chacun, font deviner l'effet magique de tous ces meubles, en velours cramoisi, éclairés, inondés des plus riches reflets, et entrons dans la chambre à coucher de la comtesse.

En mettant le pied dans ce sanctuaire du sommeil, on se demandait si c'était au sommeil ou bien à son ennemi, l'amour, qu'il fallait le consacrer.

Par-dessus une étoffe de soie rose tendre, on avait appliqué une mousseline des Indes parsemée d'étoiles.

A chaque relevé de la draperie, garnie en point d'Angleterre, se trouvait un bouquet de roses.

Entre les trois fenêtres en verres de Bohême, des consoles, à tablettes de lave rapportée, soutenaient deux groupes, songes d'amour et de plaisir.

Sur une cheminée en porcelaine de Sèvres, fantaisie plus que royale, aux parois de laquelle chantaient des oiseaux peints par Clinchet, il y avait une pendule en vieux bleu, formant socle et supportant deux chats craquelés se disputant une souris.

Le lit, vraie merveille de l'art, mérite une description toute particulière.

Qu'on se figure un rocher, amalgamé de mine de fer, de platine, de malachite, d'agate, base d'une coquille énorme aux côtes rose, bleu, or et argent, servant elle-même de support à une corbeille de fleurs, dont les osiers rompus laissent échapper, dans un désordre gracieux, les violettes, les lis, les roses, les tulipes et les pavots. Dans cette corbeille brisée, se trouve le coucher.

Aux quatre coins du rocher, sur des *Bonheurs de la nuit*, quatre statuettes, le *Silence*, la *Nuit*, le *Sommeil* et le *Rêve*.

Chacune de ces statuettes, tenant d'une main un lampadaire antique, de l'autre soutenait les rideaux du lit, en tout semblables à la tapisserie.

Une glace, aussi large que la corbeille de fleurs, servait de ciel de lit, et pour peu que cela plût à la solitaire habitante de cet asile enchanteur, à l'aide d'un bouton, elle pouvait faire monter, à ses pieds et à sa tête, deux autres glaces pareilles à celle du dôme.

Les meubles, en bois de rose, étaient garnis en satin rose glacé d'argent, et bien qu'il y eût des fenêtres, recevaient un jour mystérieux tombant de la voûte.

Derrière cette adorable chambre à coucher se trouvait dissimulé par d'épaisses portières, un petit ce-boudoir sans jour visible.

Là, régnait un divan asiatique, tout autour de cette pièce isolée.

Pas de statues.

Pas de tableaux.

Un tapis en peau de renard bleu.

C'était tout.

Par une porte dissimulée dans la boiserie, on entrait dans une salle de bains, à colonnes de marbre blanc, se détachant sur un lambris de marbre noir antique.

Des degrés menaient jusqu'au fond de la cuve enfoncée dans la terre.

Ce petit corps de logis, pour la comtesse de Casa-Real, était réservé pour elle seule, ne contenait pas d'autres pièces.

Dans son humeur fantasque et indépendante, notre jeune créole n'avait même pas voulu près d'elle une femme de chambre.

Des sonnettes, placées dans toutes les pièces et correspondant aux communs de l'hôtel, lui garantissaient un service rapide et un secours instantané en cas de besoin.

Du reste, la comtesse Hermosa était femme de résolution et d'adresse.

Elle maniait les armes à feu comme un chasseur des Pampas, et se servait d'un couteau, lame et pointe, aussi adroitement qu'un toréador.

Dans son salon, dans sa chambre à coucher, dans son boudoir, appendus aux murs en placards, sur des tables, poignards turcs, malais, indiens ; pistolets et revolvers se trouvaient toujours à portée de sa main.

Le corps de logis principal de l'hôtel Casa-Real donnait donc, par sa façade, sur la cour, ouverte allée des Veuves, et par ses côtés et ses derrières, sur un jardin féerique qui se perdait au loin et débouchait sur une ruelle au moyen d'une petite porte bâtarde.

Dans ce jardin, ressemblant à tous les jardins anglais, après avoir passé par un petit bois touffu, on arrivait à un lac.

A droite du lac, le sol s'abaissait et conduisait à un labyrinthe souterrain.

En suivant ce labyrinthe, qui tournait court et souvent, on traversait une chapelle gothique ornée de nervures, de feuillages, d'ogives, de bas reliefs, restes d'architecture sarrasine, un escalier rustique se présentait.

Tout en haut de cet escalier, sur la rive gauche du lac se trouvait une réunion de rochers composant une forte vousure.

Au sommet de cette masse imposante, on avait établi un immense réservoir d'eau.

Les portes, placées sous les principaux massifs de rochers, conduisaient à une seconde grotte souterraine, connue seulement de la maîtresse de céans.

Elle seule avait la clef de ces méandres rustiques.

Parfois ses gens, amenés par elle à Paris, de l'île de Cuba, se demandaient où était passée leur maîtresse.

On la cherchait en vain dans ses appartements.

On la cherchait dans les jardins, dans le souterrain, dans le petit bois.

Nul n'arrivait à la rencontrer.

Puis, au moment où la femme de chambre et les valets de pied s'y attendaient le moins, la sonnette de la comtesse retentissait.

Ils accouraient.

Mais aucun d'eux n'avait l'audace d'adresser une question à une maîtresse qui les traitait en France exactement comme on les traite aux colonies.

Cependant, ils lui étaient tous dévoués.

Le nid analysé, revenons à l'oiseau.

Après s'être débarrassée de ses fourrures et se voir jetée à deux [illegible] qui l'attendaient dans l'antichambre, Hermosa de Casa-Real, suivie de M. de Warrens, entra dans le couloir qui précédait sa salle de concert, la traversa et introduisit son hôte dans son salon.

Quoique accoutumé que fût ce dernier aux splendeurs d'outre-mer et aux élégances parisiennes, il ne put s'empêcher de jeter un regard de connaisseur satisfait sur ces raffinements de luxe bien entendu.

La comtesse qui ne le quittait pas des yeux, l'invita à s'asseoir, et le prêcha d'exemple, en se jetant ou plutôt en se laissant tomber dans une de ces chaises des îles qui tiennent le milieu entre une balançoire et un fauteuil à la Voltaire.

En vérité, cette femme était charmante.

Chacun de ses gestes devenait une séduction.

M. de Warrens se serait vu obligé d'en convenir à brûle pourpoint s'il n'avait préféré faire semblant d'admirer les objets d'art qui encombraient la cheminée, les tables et les guéridons.

Il attendit qu'un des laquais de la comtesse eût attisé le feu et fût sorti.

Alors il se décida à rompre un silence qui n'était embarrassant pour aucun des deux acteurs de cette scène, mais qui, à la longue, eût pu devenir trop significatif.

—Vous avez entassé merveilles sur merveilles dans ce petit coin de Paris, comtesse, dit-il, vous me voyez dans une véritable admiration.

—Merci pour mon pied-à-terre, répondit la jeune femme, balançant avec nonchalance l'extrémité d'un pied qui aurait fait rougir la sandale de Rhodope ou dérouté la pantoufle de Mlle Cendrillon, je suis ravie que vous le trouviez de bon goût.

—L'écrin vaut la perle.

—Oh ! cher comte, pas de galanterie, où je me prendrai pour des faux-fuyans.

—Ai-je l'air de vouloir éviter.... ?

—La lutte ?

—Je n'ai pas dit cela.

—Ne cherchez pas vos mots. Nous sommes en entendons mieux. Je suis franche, quand je le veux....

—Je le sais.

—Or il me plaît de l'être aujourd'hui.

—Vous pouvez tout ce qu'il vous plaît de vouloir.

—Encore ! Si Hermosa avec impatience.

—Je me tais, répliqua M. de Warrens avec un sourire imperceptible.

—Ce n'est pas cela que je vous demande. Répondez-moi.

—Soit.

—Mais ne me répondez que lorsque je vous interrogerai.

—Alors ce n'est plus un entretien, une conversation, c'est un interrogatoire.

—Ce sera ce que vous voudrez, pourvu que vous m'obéissiez.

—A vos ordres, mon président.

On le voit, le comte de Warrens tenait à circonscrire cette heure d'entretien dans les bornes de la plaisanterie, du par badinage.

La comtesse de Casa-Real tenait au contraire, elle, à ne pas perdre son temps dans des préambules oiseux et sans raison.

—Allons ! réfléchit-elle...

—Vous me l'avez assez donné à entendre en répondant l'heure à votre mesure, le temps nous presse, vous ne pouvez disposer que de peu de moments.

—Est-ce vrai ?

Il s'inclina en silence.

—Votre silence même est une affirmation. Et quoique ce soit un rude échec pour mon amour-propre, ajouta-t-elle nerveusement, il me faut bien reconnaître votre vif désir d'en finir au plus tôt.

Elle attendit une dénégation.

Point.

(*A continuer.*)

Costumes, Masques et Dominos.

Premier Prix décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1866.

Mme. ALABAU,

Rue Conti, No 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.

Mme ALABAU a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et amis qu'elle a reçu, de Paris, un magnifique assortiment de COSTUMES de toute espèce et des genres les plus élégants.

POUR MESSIEURS :

Louis XIII, XV, XVI, François 1er ; Richard III, l'Empereur de Chine, l'Empereur romain ;

Des Côme de Bazan, marquis, barons, toute espèce de costumes de princes et de pages, des plus riches ; Satan, diables, de toutes couleurs ; polichinelle, arlequins, Turcs et Grecs, chef Indien, tous les mousquetaires, toute espèce de paillasses, toute espèce de comiques, romains et égyptiens, toutes sortes de costumes de caractère, trop nombreux pour être énumérés. Elle a également des ours, des singes de Brésil et des coqs, &c, des meilleures manufactures de Paris.

POUR DAMES :

Costumes des genres les plus riches, tels que reines, princesses, marquises, impératrices, duchesses, Etoile du Matin, Etoile du Soir, Reine de la Nuit, Fleurs de la Nuit, Accessoires, Chinoises, Bohémiennes et toute espèce de vivandières. Tous ces costumes sont brodés d'or et d'argent. — Un grand assortiment de masques, costumes et dominos, genre Benoîton.

—Mme ALABAU se charge de tous les ordres de

Broderies en or et en argent

Lames, Bouillons et soie.

Un grand assortiment de perruques, fausses barbes de toute espèce.

Venez louer vos costumes chez Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est là qu'ils se louent le meilleur marché. Venez vous en assurer. On ne se trompe pas au No 91 de la rue Conti.

On trouvera aussi les mêmes costumes au Dew Drop's Restaurant, tenu par Joe Raphael à Galveston.

Fév—1m t.l.2f

Bal masqué.

Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, 1er magasin venant par la rue Dauphine.

19 janv—2m 3pc

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..................$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

E. G. MUSGROVE, agent général.

62......Carondelet......62. 1mars

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 46.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. — T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

1janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,	DU LAC,
6¼ h. A. M., char cheval.	5¾ h. A. M., char à vapeur
8¼ char à vapeur.	7
9¼	8½
10¼	9¼
MIDI	11
1 h. P. M.	12¼ P. M.
3	2¼
4	4
5	5
6 du soir	6 du soir
7	7 char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts. Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nile-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans quelque partie de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et s'il vers à la Nile-Iberia et St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1avril

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Sur les risques d'incendie	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68,499 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,862 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie	$59,769 62	
Sur les risques de mer	61,628 16	
Sur les risques des rivières	19,059 44	
	$140,468 22	
Taxes	11,586 83	
Ré-assurances	5,274 51	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	10,197 83	
Intérêts sur scrips	26,561 60	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir pour primes	$2,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Du pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la Ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99 136 00	
En caisse	83,777 88	
	653,623 04	
Moins : Dépréciation des sus-dits	92,850 39	
Montant net		$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,668 00	34,307 76
		$526,464 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
E. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1me—tlj—1 déc

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI, ... Directeurs.

VENDREDI 28 Février 1868,
Spectacle extraordinaire.—Bénéfice de M. GILBERT.

ORPHÉE AUX ENFERS,

Opéra bouffe en 4 actes, d'Offenbach.

LES FEMMES TERRIBLES,

Comédie en 3 actes de M. Dumanoir.

On commencera à 7 heures.

SAMEDI, 29 Février,
LA MUETTE DE PORTICI,
Grand Opéra en 5 actes d'Auber.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Jeudi soir, 27 février 1868, et tous les soirs—Le samedi, à midi et le soir.

SAMEDI A MIDI—Grande représentation pour les dames et pour les enfants.

Autre changement de programme. Autres pièces dans lesquelles figurent tous les artistes de l'Académie. THE MAN WITH THE CARPET BAG—DIDN'T LOVE HIM—THE JEALOUS HUSBAND—THE STATUE. 29fév

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir. Le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix-neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barreaux, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, alors en gare, seront envoyés en même temps jusqu'à la rue Canal, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 7fév

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES...................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus : on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant sale BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, et sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras, qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts, Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs :

Chas. Roman,	Wm. A. Shropshire,
B. L. Millaudon,	F. A. Peterson,
T. Reilly Blanchard,	S. N. Moody,
Thos. C. Payan,	E. Giquel,
Domingo Fatjo,	Saml. W. Todd.
Arthur Forstall.	

—INSPECTEUR MARITIME—
B. L. Robertson jr. déc—3m

MERCHANTS' EXCHANGE.

(BOURSE DES NÉGOCIANTS)

166.........Rue de la Commune.........166

(Près Carondelet.)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

30 jan—6m FRANK HERBER, Directeur.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie	$196,471 56	
Sur les risques de mer	65,830 94	
Sur les risques de rivières	55 402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	86,885 00	
		$404,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période.		
Sur les risques d'incendie	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances	$ 5, 75	
Escompte de prime	45,46 47	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dû en 1864 y compris les balances		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer de Pontchartrain, évalués à 70 c		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c		4,500 00
Actions des Banques et de la Compagnie du Gaz, etc		163,455 00
Prêts sur garantie		25,000 00
Prêts sur hypothèque		53 000 00
Effets à recevoir		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception		47,183 92
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,600 00
Coupons de la ville, dus et non recouvrés		13,800 00
En caisse		84,074 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

Thos. Anderson, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks.
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Bisooe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo A. James.	25 janv—1 an

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants : No 18 866 Mme Marie Fraser, femme de Wm C. Day, contre Wm C. Day, son mari. Dans cette affaire soumise à la Cour, pour adjudication, avec le consentement des parties et sur les témoignages enregistrés, la Cour considérant que la loi et la preuve sont en faveur de la demanderesse ;

Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Fraser, femme de Wm C. Day, et contre le défendeur, le dit William C. Day, son mari ; qu'il y ait une séparation de biens entre les parties et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux, soit dissoute ; que la demanderesse soit et elle est par les présentes, déclarée propriétaire légale des lots Nos 22 et 23 de l'îlet compris entre les rues St-Charles (ci-devant Nayades), Prytania, Joséphine et St-André, Quatrième District de cette ville, lesquels terrains sont décrits dans la pétition. Elle est également déclarée propriétaire de la maison et des améliorations qui se trouvent sur les dits terrains, lesquels terrains et améliorations sont garantis à la demanderesse, et elle est réintégrée dans la jouissance de la dite maison et les dites améliorations.

Il est de plus ordonné que la demanderesse ait l'administration pleine et entière de ses biens paraphernaux employés par son mari)—en deux mille piastres, qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois cent quarante six piastres—(montant de ses biens paraphernaux employés par son mari)—avec intérêt légal sur la dite somme, du la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 9 janvier 1868.
Signé le 14 janvier 1868.
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

1er fév—1er, 15 et 1er mars

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 4 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants : No 16,973. Caroline Weil contre Jacob Roth, son mari.—Dans cette affaire, après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et les avocats, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse—Il est ordonné, et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Caroline Weil, femme de Jacob Roth, et contre le défendeur, le dit Jacob Roth, son mari ; qu'il y ait séparation de biens entre les parties et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux soit dissoute ; que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 4 février 1868.
Jugement signé le 10 février 1868.
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce 10 février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit et de la 92ème année de l'indépendance des Etats Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

14 fév—14, 28—mars 7

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants : No 18,572. Sarah J. Logan, femme de Saml. B. Logan, contre Saml. B. Logan, son mari.—Dans cette affaire soumise à la Cour, avec le consentement des parties, pour décision d'après les témoignages enregistrés, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, ladite Sarah J. Nelle, femme de Saml. B. Logan, et contre le défendeur, ledit Saml. B. Logan, son mari ; qu'il y ait séparation de biens entre eux et que la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux soit dissoute ; que la demanderesse ait l'administration et jouissance de ses biens paraphernaux séparés, s'élevant à la somme de quatre mille six cents piastres huit piastres, d'après le compte produit et inscrit, elle est reçue, en outre.

Il est de plus ordonné que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de huit cents piastres, reçue par le défendeur, avec intérêt légal sur la dite somme, du jour de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs biens paraphernaux.

Jugement rendu le 9 janvier 1868,
signé le 14 janvier 1868
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce 29 janvier de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

1er fév—15,29

Succession de Henri A. Rathbone.

DEUXIEME COUR de District de la Nile-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons qu'ils pourraient avoir de s'opposer à ce que la pétition présentée par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,28—1er m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible]

Les demandes de passage des passagers mentionnés prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les départs de Saint-Nazaire avec une réduction de [illegible] sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés ni transférés sans l'autorisation de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de l'équipage.

Une pièce à deux couchettes réservée pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 12 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
19janv—1anjeu 27 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST-LAURENT,	capt.	Bocande	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	"	Ranceau	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui visitent sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3nov t13j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres.	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$120	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 169.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux	Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2400 tonneaux	Capitaine Bardua,
Allemannia, 3000 tonneaux	Capitaine E. Meier,
Borussia, 2400 tonneaux	Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf	Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux	Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf	Capitaine H. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux	Capitaine F. H. Haack,
Holsatia, 3000 tonneaux	En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans.

De Hambourg.	De Southampton.	Nlle-Orléans.
Bavaria......1er oct.	4 oct.	15 nov.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or) :

De la Nlle-Orléans	Irecabines :	$150.00
De Hambourg ou du Havre	2e chambre :	112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg :		45.00
de Hambourg à la Nlle-Orléans :		45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans.

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis.

Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO,
Agence générale, rue Carondelet, No 23.
MAURY & CO, Agents pour le passage, rue de la Commune, No 121, Nlle-Orléans.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour les passages, 6, Barclay street, New-York
29 sept—

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,

partant de New-York et de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au face de la rue Toulouse, le SAMEDI, 7 mars, à 8 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres......$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
26 fév—1m Rue de la Commune, No 190.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,

Le steamer

GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 29 février, à 8 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

POUR LA COTE ET LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Rees, partira de la Nouvelle-Orléans le Mardi, à 10 heures A. M., et le Vendredi, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nlle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de dix pour cent. Toutes les réclamations devront être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le J. M SHARP ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENNIMORE, Agent,
1er fév—1m Rue Tchoupitoulas, No 2.

POUR LA COTE ET LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur, NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h, A. M., et le VENDREDI, à 5 heures P. M.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de dix pour cent. Toutes les réclamations devront être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent,
11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Fort Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Lossillar, commis M. Kenison, partira de la Nile-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord : à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 fév—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Deveaux, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 fév—1m

Paquebot régulier de la Nile-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Parrenton, commis J. D. Saucier et F. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16fév—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév—1 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE	Capitaine Barenco.
Le Mercredi	5 heures du soir.
Le Dimanche	5 heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

20 fév—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos. Dufresne, commis E. A. Dart et John Dufresne, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport. 19 fév—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 4 février 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants :—No 20,800—Mme Mina Seligman, femme de Daniel Mayer, contre son mari.—Sur motion de MM. Sambola et Ducros, avocats de la demanderesse, sur production, à la Cour, de preuves venant au soutien de la demande, et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse.

Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire, le 29 janvier dernier, soit maintenant confirmé ; et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mina Seligman, veuve de Leopold Hemenstein, contre le défendeur Daniel Mayer, son mari, séparation de biens entre les dites parties et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux ; que la dite demanderesse recouvre du défendeur, son mari, la somme de trois mille quatre cents piastres avec intérêt légal, du jour de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès—avec hypothèque légale sur les biens de son mari.

Jugement signé le 6 février 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21 février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis. WM WOELPER, Greffier.

22 fév—7,2 m

Henry Frelson vs Joseph Bensadon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,115.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai le MARDI, trois de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cours des Tritons (aujourd'hui la rue Delord) les rues Julia, Baronne et Philippa (aujourd'hui Dryades) et désignés par les numéros soixante-neuf (69) et soixante-dix (70) d'après un plan dressé par E. Deinfield, et suivant acte passé devant J. Vedeux, dans l'étude de G. H. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Julie sur cent vingt pieds de profondeur et vingt-six pieds de largeur derrière sur une allée commune de quinze pieds de largeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de T. B. Lee, suivant acte en rapport de D. L. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 26 de juin 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, au moment de l'adjudication et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an sur le montant des dits billets, et un acte d'hypothèque pour effectuer le recouvrement.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—21 fév 9 15 28 et 3 m

VENTES JUDICIAIRES.

J. W. CHAMPLIN et GEORGE BUCKINGHAM vs leurs créanciers et les créanciers de J. W. CHAMPLIN et Compagnie.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,838—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de novembre 1867 et adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MERCREDI, onze mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison actuellement ou ci-devant occupée par l'insolvable Champlin et située au No 172 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire et cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 fév—28—3,5,6,11 m

SAMUEL & LOUIS FASNACHT vs. WM. WINKELMAN & FRANK HEHER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,293—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de foin, avoine, son, maïs, &c, situé aux Nos 948 et 950 rue Tchoupitoulas, dans le Quatrième District de cette ville. Aussi un lot de meubles et d'effets. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur Frank Heher et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26 fév—mars 3,5,5 11

P. MARSOUDET vs. HELOISE BOUDOUSQUIE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,451—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-un de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, côté sud est de la rue Bourgogne, dans l'îlet borné par la dite rue Bourgogne et celles Ste-Anne, Du Maine et Dauphine, ayant, mesure américaine, trente-deux pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte au rapport d'Octave Morel, notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 fév—4,17,20,28 mars

N. CLAUDEL vs. A. LIEBERMANN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,828—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Delord et South Market, désigné par le numéro Trois, d'après un plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 2 de décembre 1856, et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine), vingt-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de soixante-cinq pieds dix pouces sur la ligne du côté de la rue South Market, soixante-onze pieds quatre pouces sur l'autre ligne opposée et vingt-trois pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Bouny, en date du 16 de février 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable payable au dit douze mois de crédit et portant huit pour cent l'an d'intérêt à partir de la date et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en sus du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier s'élevant ensemble à la somme de $215 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de police et de ville.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—25 28—4 & 13 m

WOOLVERTON & BARRINGER vs JAMES HILL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,792—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, du Commerce, Julia et St-Joseph et désignés par les Nos cent un (101) et cent deux (102) d'après un certain plan dressé par l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville. Le No cent un mesure vingt-deux pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dix-neuf pieds six pouces et sept lignes de largeur derrière, sur cent trente pieds de profondeur du côté de la rue Julia ; et le No cent deux mesure vingt-deux pieds de face, dix-neuf pieds dix pouces et six lignes de largeur derrière, sur cent trente pieds neuf pouces de profondeur du côté opposé. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William A. Violett & W. D. Black, suivant acte au rapport de J. Emile Jarreau, notaire public en cette ville, en date du 12 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—4 & 28 mars

CORNELIUS BALDWIN vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul), Howard (autrefois Gasquet), de la Commune et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul), sur cent sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par W. Y. Lewis, ci-devant voyer, en date du [illegible] décembre 1836 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques à deux étages, etc. Le dit terrain porte le No 62 sur la rue Liberty, et avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant son billet pour le montant du prix d'adjudication, payable à douze mois de la date, à l'ordre du défendeur, endossé par ce dernier et garanti par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et portant un intérêt à raison de 8 pour cent par an, à compter du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'Etat, de la ville et de police dues sur la propriété vendue, et les frais de l'annonce du shérif, etc.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—28—4 & 13 m

HENRY FRELSON vs MARY HEINE & J. HEINE, son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, daté du 8 octobre 1838 et déposé en l'étude de W. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey, sur cent soixante pieds de profondeur et situé dans l'îlet borné par les rues Jersey, de l'Annonciation, Laurel, Joséphine et St-André.

2o—Un terrain, aussi situé dans le même îlet, mesurant, suivant plan déposé sous le No 28, du Amédée Ducatel, notaire, le dit terrain mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Joséphine, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3o—Deux terrains, aussi situés dans le dit îlet, désignés par les numéros Trente-trois et Trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, ci-devant arpenteur, le 25 avril 1835 et déposé sous le No 62 du Livre de plans No 1, en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : le No Trente-trois, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de cent vingt-six pieds ; et le No Trente-quatre, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de cent dix-sept pieds six pouces sur la ligne limitrophe du No Trente-quatre, et le No Trente-quatre, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de [illegible] dix-sept pieds six pouces, et sur la ligne du côté de la rue Laurel, de deux cent seize pieds dix pouces.

4o—Un certain terrain situé au faubourg Delord, Premier District de cette ville, et désigné par le numéro cinquante-cinq, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, le 5 de septembre 1833, déposé en l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire public en cette ville, et mesurant vingt cinq pieds sur la Cours des Tritons (Triton Walk), entre les rues Baronne et Dryades (autrefois Philippa) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Wm F. O'Hern, suivant acte au rapport de Wm L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 fév—4,13,21,29—7 mars

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Onze, borné par les rues Constance, Duplantier, de l'Annonciation et Barthélemy, et désignés par les numéros Vingt et Un et Vingt Deux, d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1836.

Ledit terrain mesurant, chacun, vingt-trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent dix-neuf pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—1 8 15 24 m

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c, FRANCIS MARTIN, subrogé, vs. JOHN LAWRENCE GUENTNER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 19,348—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson, et désignés par les numéros Douze, Treize et Six, suivant plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 6 mars 1856 et déposé pour recours en l'étude de [illegible].

Les dits terrains sont contigus et ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le No Douze trente-quatre pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St-Bernard, sur une profondeur de trente lignes de largeur derrière, sur une profondeur de [illegible] sur la ligne limitrophe du No Onze, et cent [illegible] pieds sur l'autre ligne.

Le No Treize, trente-quatre pieds huit pouces et une ligne de face à l'Avenue St-Bernard, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, sur la ligne limitrophe du No Douze, et de quatre-vingt-quinze pieds sur l'autre ligne.

Le No Six, contigu, est situé derrière, trente-deux pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds et sept lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et appartenances.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26fév—26 ; 4,12,22,28

A. Rochereau & Co. vs. James Coulish.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,682—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI neuf de mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une distillerie, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent, situés aux Nos 72 et 74 rue Circus, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—29—mars 5,6,8

VENTES JUDICIAIRES.

J. W. CHAMPLIN & GEORGE BUCKINGHAM vs Leurs Créanciers et les Créanciers de J. W. CHAMPLIN & COMPAGNIE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,838—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de novembre 1867 et adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le JEUDI, douze de mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison actuellement ou ci-devant occupée par l'insolvable, George Buckingham, et située au No 482 rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, et cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 fév—28—3 & 12m

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs EMILE PEYROUX.

Dans la Deuxième Cour de District de la Lne., dans et pour la Paroisse St. Bernard—portant le No 548 sur le dossier de la dite Cour.

EN vertu d'un alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon la Deuxième Cour de District de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St Bernard—ci-joint et j'exposerai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, No 11 Passage de la Bourse, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, vendredi, le 20 de mois de Février 1868, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse St-Bernard, dans cet Etat, à environ quatre milles de la Nouvelle-Orléans, ayant environ quatorze arpents de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de quatre-vingts arpents, borné d'un côté par la propriété anciennement appartenant à MM. Freret frères, et sur la ligne inférieure par la propriété anciennement appartenant à M. Bolzeaux. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits et appartenances qui y appartiennent et deux cent quatre vingts actions hypothécaires de la Banque des Citoyens qui s'y rattachent.

Termes et Conditions, savoir :—L'acquéreur fournira un "Stock Note" pour la somme de six mille piastres, payable le 1er avril 1867, fixé et renouvelable selon les dispositions de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La balance payable dans un an en un bond portant 8 pour cent d'intérêt et l'acquéreur doit fournir bonne et solvable sécurité selon la loi.

Le dit acquéreur assumera toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, et le dit "Stock Note" sus mentionné sera indemnité avec l'acte de vente faite par la Banque des Citoyens, à M. A. Fabre, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 19 octobre 1850, avec l'acte de vente passé par M. A. Fabre, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 19 octobre 1850, et l'acte de vente par M. A. Fabre à Emile Peyroux, passé pardevant le dit Adolphe Boudousquié, le 22 mars 1851, et aussi avec l'acte de vente du Shérif dans cette affaire.

Bureau du Shérif de la Paroisse St Bernard, le 4 février 1868. ANTOINE CHALAIRE, Shérif.

5 fév—5 11 15 21 25 28

Narcisse Desportes vs Minnie Alexander.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,530.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 28, rue Jefferson, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets transportés de la maison située No 66, rue de l'Union, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—21,26,28, ma 1

Henri Pinsman vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 24,212—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippe, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippe, trente-neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur et sur une allée courant de la rue Philippe à la rue Baronne, quarante-deux pieds dix pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-six et vingt-six pieds de largeur dans le fond.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée sus-dite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—'9 28 7 14 21 m

J. S. Chandler vs John Connolly & Wm Whitfield.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,251—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Wm. Whitfield, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, St-Joseph, Delord et Foucher, mesurant vingt-deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles ; Ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur, en arrière sur la rue Foucher, ne désigne pieds du terrain ci-dessus, dans laquelle allée est l'usage ci-dessus, du terrain susdit, suivant plan fait par J. Piéret, le 10 de mai 1859, et déposé au bureau de J. B. Walton, encanteur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Whitfield, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Peter Doyle, suivant acte au rapport d'Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 16 de mai 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 fév—26—mars 7,14,21

La Compagnie d'Assurance dite " Great Southern & Western Fire, Marine & Accident Insurance Company" vs Jérôme Bradley & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19 566—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, Quatre Mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 28 rue Jefferson dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets, suivant inventaire, déposé à mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 fév—21, 25, 28,—m 1.4

La dame CELESTINE DUPAS vs MICHEL PERLE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,033—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la pharmacie située rue de Chartres, No 134, dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi, tous les droits, titres et intérêts du défendeur, au terme restant du bail des lieux, savoir : le rez-de-chaussée, le premier, une chambre dans la cour servant de laboratoire et la chambre au-dessus. Le dit bail est à raison de cent cinquante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance ; le dit bail expirera le 31 d'octobre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29fév—28,26,26,29;1m

D. CONNORS pour l'usage de, &c. &c. vs. la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,681—En vertu d'un writ de fieri facias, daté le 19 de février 1868 et adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI quatre mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 5½, rue Carondelet dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 fév—21, 25, 28—1er 4 m

R. D. URQUHART vs MARY L. GREEN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,436—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 28 rue Jefferson, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets transportés de la maison No 21 rue Dauphine, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—21, 26—m 1.4.7

A. D. SALVANT vs. JACOMINE DOLEZE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,242—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Un mulet et un dray portant le No 3,729 aujourd'hui aux écuries de Trevett, No 148 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—25,28—m 1.4.7

FRED DEL BONDIO vs NEWSTADT & LACROIX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,362—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une confiserie située à l'angle des rues de Chartres et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 fév—m 1.4.7,10

V. F. & J. B. Cotton vs Charles Doughty ou Dowty & als.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 9,822.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Deux, dans l'îlet No Vingt-Neuf, borné par les rues des Marais, Villeré, Bienville et St-Louis, suivant plan dressé par J. A. Bourgerol, suivant plan de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1843.

Ledit terrain ayant, mesure française, dix-neuf pieds dix pouces de face à la rue Villeré, sur soixante pieds de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur James Jordan, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michel Gersou, le 23 de novembre 1866, inscrite au bureau des Aliénations, au livre 92, Fo. 189.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 fév—28—6,14,21,29 mars

R. G. Musgrove et fils vs Hunter Asken & Co

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,656.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI deux de mars 1868, à dix heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans l'arrière boutique et au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 fév—27—1 4 6 8

ERNEST VOLKMANN vs T. H. ECK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,525—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Mesigné, sur cent vingt pieds de profondeur entre celles de Craps et d'Amour.

Ensemble avec la jolie maison qui y est construite, ayant deux chambres, galerie devant et derrière, et deux cabinets, cuisine de deux chambres, hangar, cuve, lieux d'aisance, &c. et un joli jardin sur la façade.

Le dit terrain porte le No 143 sur la rue Montégut.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 fév—27—6 14 21 29

E. J. HART & CO. vs B. JOURDAN.
LES MEMES vs L. J. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 18,738 et 18,739—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie, située à l'angle des rues de la Vieille-Levée et des Ursulines dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi—Un lot de meubles et d'effets.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27fév—27,1,4,7,10mars

Arthur Thompson contre C. Geffely, propriétaire du Cètre Sarah.

COUR DU QUATRIEME JUGE DE PAIX—Paroisse d'Orléans—No 24,079—En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé l'honorable Augustin Vivant, Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au plus offrant, le 29 février 1868, à midi, le Cotre Sarah, de 4 tonneaux jauge, tel qu'il est, au pied de la rue d'Elmire, Troisième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

P. AD. FORTIER, Constable.

18 fév—17,27,28

VENTES DE CONSTABLE.

R. K. BONHAM contre G. W. CLANNON.
E. STAPLETON, garnishee—No 3,576.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le MERCREDI, 11 mars 1868, à 11 heures du matin, au No 25, rue de Léonard à l'encan au coin des rues Union et Baronne—Une berouche et cheval.

Saisis dans la susdite cause.—Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN H. REES, Deputy Constable.

28 fév—28,4,11mars

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Joseph Marie Désiré Prosper, No 27,075.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugène Prosper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph Marie Désiré Prosper, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

28 fév—4 et 10m

Succession de Marie Jones Clannon, épouse décédée de Jacques Descrimes—No 30,294.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Adolphe Descrimes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Jacques Descrimes, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

25 fév—25 29—5m

Succession de FRANCIS EDWIN VOSE—No 31,903.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Henry J. Vose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Francis Edwin Vose, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

26 fév—5 et 8 m

Succession de Aristide Reaupreau—No. 26,952.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

22 fév—26—mars 3.

Succession de Daniel P. Sparks—No 30,297.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Mme Hattie Sparks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel P. Sparks, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

26 fév—26 29—5 m

Succession de Guillaume Dennison—No 29,792.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m

Succession de O. DUBOIS—No 17,867.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

26 fév—4 et 8 m

Succession de M. David.—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

27 fév—4 et 10 m

Succession de Vve Jean L. Dolliole—29,434.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

27 fév—4 et 10m

Succession de Frederick Krabbe—No 30,290.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que W. H. Burroughs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frederick Krabbe, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Grande vente importante pour clore diverses consignations—Sans limite ou réserve.—
[illegible] souliers et brodequins, [illegible] en cuir français, [illegible].

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 28 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 95 de la rue du Camp—
[illegible] de bottes, souliers et brodequins.
Egalement.
25 malles congress en cuir français, [illegible] [illegible]. Les acheteurs trouveront leur intérêt à y assister.

Conditions à la vente. 28fév

PAR A. DUCHIRON

Groceries, Vins, Liqueurs, Eau-de-vie, &c.

Par A. DUCHIRON, encanteur.

Salle d'encan, rue Tchoupitoulas, No 12, et rue de la Nouvelle-Levée, No 10.

IL sera vendu, samedi, 29 février, à 10 heures du matin, un grand assortiment de groceries, vins, liqueurs, eau-de-vie, &c. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28fév

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie ! Quincaillerie !!

Vente continuée—Pour les billets de ville.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 27 février, et vendredi, 28 février 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 47 de la rue des Magasins, au premier—

Un grand assortiment général de quincaillerie.

Conditions—Comptant, en billets d'une, de deux et de trois piastres de la ville. 27fév

Malles et Valises.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi 28 février 1868, à midi, au magasin d'encan, No 47 de la rue des Magasins, au premier—

56 malles différentes grandeurs
12 valises de do

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28fév

439 barils Whisky.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 11 mars 1868, à 11 heures A. M., pour le compte de qui il appartiendra, au Bonded Warehouse, No 28 Nouvelle-Levée—

439 barils whisky rectifié des marques suivantes :

A dans un triangle,	12	sur le côté,	50	barils,
B "	22	"	100	"
C "	9	"	189	"
D "	5	"	100	"

Conditions—Comptant en billets du Trésor. Les acquéreurs auront le privilège d'emmagasiner le whisky au même endroit à raison de 40 cents par baril, à leurs risques. 28fév

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, de meubles de choix—Vente pour cause de départ.

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau et salle d'encan rue Bienville No 1[illegible].

SAMEDI, 29 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No 159 de la rue Bourbon, Deuxième District, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison, comprenant : beaux meubles de salon, glaces françaises de choix, beaux buffets, magnifiques pendules, bois de lit, prix et ordinaires, chaises, etc., etc.

—Egalement—

Une variété d'installations de gaz, candélabres, bouteilles vides, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27fév

Résidence en briques, à trois étages et de très grand prix, No 63 de la rue Dauphine entre les rues Bienville et Conti, à l'enchère publique, pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 66.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, sans réserve ou limite—

Un terrain de très grand prix situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bienville, Bourgogne et Conti. Le dit terrain a 28 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur irrégulière de 206 pieds 11 pouces. La ligne de fond a 19 pieds 9 pouces 6 lignes. Ensemble, l'usage perpétuel d'un passage en commun, de 4 pieds de large, touchant la ligne latérale qui s'étend vers la rue Bienville, et l'usage d'un autre passage de 10 pieds de large s'étendant vers la rue Bienville.

Les bâtisses et améliorations comprennent une belle résidence, solidement bâtie, en briques et à trois étages, No 63 de la rue Dauphine, ayant au basses sur le rez-de-chaussée, un beau corridor, deux magnifiques salons divisés par des portes à coulisses, et une galerie dans le fond ; au deuxième étage, 2 grandes chambres à coucher et un cabinet de toilette ; au 3ème étage, la même distribution.

L'aile de bâtisse du fond est en briques et à trois étages ; elle a, au rez-de-chaussée, 4chambres, un office, une chambre à charbon et des lieux d'aisance ; au deuxième étage, quatre chambres, un cabinet et lieux d'aisance ; au troisième étage, quatre chambre, un cabinet et lieux d'aisance. Il y a une galerie latérale qui s'étend tout le long de la bâtisse de premier et du deuxième étage.

La cour est bien briquetée, l'eau et le gaz sont introduits dans la bâtisse. Les installations de gaz qui se trouvent dans la maison, seront comprises dans la vente. Il y a une cave sur les lieux et un grand hangar dans le fond du terrain—lequel hangar sert de lavoir.

Cette propriété située sur la rue Dauphine est admirablement pavée en pierres carrées, que le trottoir est pavé en pierres plates et que le voisinage est des plus paisibles. Le fait que les chars de la rue Dauphine passent en face de la propriété (le contrat ayant été signé et accepté,) joint à la proximité des marchés, des églises, etc., ce magnifique emplacement sera une des plus belles propriétés de la ville et de quoi attirer l'attention des capitalistes et de ceux qui désirent acheter une agréable résidence dont on peut trouver ici cette occasion.

Le tout d'après le plan et l'arpentage de Paul C. Boudousquié, ingénieur et architecte, en date du 25 février 1868.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, payable annuellement jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, il sera ajouté à pour cent (commission d'avocat) comme frais en sus.

L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par-devant Gottschalk à Magner notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 fév

Succession de Mme A. Demarest.—No 30,051.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 66.

JEUDI, 5 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No — de la rue de Champs-Elysées, entre les rues Moreau et Bons-Enfants, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 février 1868, les meubles suivants appartenant à la dite succession—

Chaises, armoires, tables, bois de lit, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22fév

Outils ! Outils ! Bois de Charpente, Briques, &c.

Succession de J. J. Depouilly—No 28,608.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 66

SAMEDI, 7 mars 1868, à 10 heures de l'après-midi, sur les lieux, au coin de la rue Frères et de la Promenade Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 18 février 1868—

Un lot de briques (environ 5,000), un lot de tuiles (environ 8,000), environ 100 pieds de bois, un lot de planches de charpente, un lot d'outils de charpentier, bancs de travail, etc., etc., brouettes, échelles, escaliers, portes, planches de plancher, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév—mars 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

GRANDE VENTE SANS RESERVE
De Marchandises [illegible]

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEXANDER LEVY, encanteur.

[illegible] 29 février 1868, à [illegible] heures du matin [illegible] au No 36 de la rue de Chartres—

300	pièces	jaconats imprimés.
200	do	linons toile et Union.
200	do	grenadines unies et brodées.
200	do	jaconats unis et jaconets suisses blancs.
300	do	jaconets mousselines brochées et Jacquard.
300	do	[illegible]
200	do	[illegible]
300	do	[illegible]
200	do	ginghams et ging cotons.
250	do	toile et coton à moustiquaires,
150	do	bobinet de 108 et 90 pouces.
200	do	toile du Nord, coton et à raies.
300	do	[illegible]
500	do	[illegible]
400	do	cotons bleus,
500	do	cotons écrus,
150	do	cotons blanc et coton écru, kétango.

—Egalement—

Coutils, cotonnades, molletons, jeans, tweeds, flanelles, coutils à matelas, denims, stripes, Lowell, mousselines lainées, cotonnades, alpacas, mérinos, popelines, laine, poplines, baréges, courtepointes, couvertures de lits, corsets, mouchoirs, chemises, chaussettes et bas coton, chapeaux de paille, et de feutre, chaussures, vestes, pardessus, casquettes, parapluies, ombrelles, sacs de voyage, lunettes, chaussures et bas, habits, gilets et pantalons, chemises en coton, chaussures, bijouterie, jupons, gants, etc.

Conditions à la vente. 28 fév

Vente par les Assureurs.

Groceries, Vins, Marchandises sèches, Tabac, &c., retirés du bateau à vapeur Iron City, et vendus pour le compte de qui il appartiendra—

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 29 du courant, à 10 heures précises du matin, dans notre salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres, par ordre et sous la surveillance des assureurs, pour le compte de qui il appartiendra—

Divers lots de groceries, vins, marchandises sèches, &c., comprenant : farine, porc, saindoux, chandelles, cafés, barils, vins, liqueurs, huiles, planches de blanchissage, bottes et souliers, cotons, casimirs, habillements, stores, cigares &c., retirés du bateau Iron City.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28fév

Succession d'Edward Jones—No 29,949.

Trois Terrains au faubourg Franklin, Troisième District.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. SELIGMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu, le SAMEDI 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 décembre 1867, pour le compte de ladite succession—

1o—Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No 107, compris entre l'Avenue Washington et les rues Urquhart, Marais et Gilbert. Ledit terrain a, mesure américaine, 36 pieds de face à l'Avenue Washington, sur 27 pieds de profondeur, et porte le No 1 de l'îlet, le tout d'après le plan dressé par Fouché, daté du 27 mars 1849 et déposé en l'étude de Z. N. Fonlon. Le dit terrain a partie du terrain No 6 sur un plan dressé par L. Bergs, daté du 3 janvier 1857. Le dit terrain a été acheté par la défunte, de Louis Fourrier, suivant acte passé pardevant Jos. Lisbony, en date du 15 mars 1855.

2o—Un terrain (no) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No Sept suivant plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 16 avril 1853 et déposé en l'étude de F. Rogers, notaire public, ayant 27 pieds de face à l'Avenue Washington, sur 92 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté, par la défunte, de Jules Boissière et Daniel de Maurel, suivant acte passé par devant J. Lisbony, notaire public, en date du 13 mars 1855.

3o—Un terrain (un) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 8 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 16 avril 1853 et déposé en l'étude de T. Rogers, notaire public, ayant 27 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 92 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté par la défunte, de Philo Gaspard, suivant acte passé pardevant J. Lisbony, notaire public, en date du 19 mars 1855.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu, pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer les taxes de l'année 1867.

12fév—12,21,28—mars 7,14,21

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de ville pris au pair.

Grande vente de marchandises sèches, articles de fantaisie, Habillements, &c.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 29 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No. 21 de la rue de Chartres, il sera vendu :

325 lots de marchandises sèches bien assorties et de saison.

300 lots articles de fantaisie et "notions"

12 lots bons habillements de printemps, faits expressément pour le détail de la ville.

—Et—

150 cols et lots de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets de ville à pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 fév

PAR CHS. T. NASH.

Grande vente de Gages non rachetés, transportés, pour la vente, du bureau de prêts de Hart, rue de la Commune, No 145, près St. Charles.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur,

Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

IL sera vendu, mardi, 3 mars, à 11 heures du matin, au Masonic Hall, Auction Mart—

Un des plus grands choix de diamants, montres en or et en argent, bracelets, chaînes, &c., des plus fins ; argenterie, couteaux et fourchettes de table, cuillers à café, pots, gobelets, attache-serviettes, trois fort belles malles et une grande variété d'objets ayant, à [illegible] instruments de chirurgie, pistolets, revolvers, [illegible], instruments de musique et des objets de prix dont l'énumération serait trop longue.

On remarquera ceux qui désirent des articles garantis. Le commerce est invité à assister à la vente, car tous les articles sont en bon état et seront vendus sans réserve. On peut les examiner, jusqu'au jour de la vente, au bureau de prêts de Hart, No 145 de la rue de la Commune, près St. Charles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév

PAR S. GUINAULT

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI, 28 février 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Bienville, une consignation de—

7 meubles de chambres complets (cottage sets), plusieurs douzaines de chaises.

40 douzaines de chaises, sièges en rotin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28fév

Vente par catalogue d'un magnifique Mobilier pour être vendu sans aucune réserve.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

MARDI, 3 mars 1868, il sera vendu à 10 heures précises du matin, à la résidence située rue Bourbon, entre les rues St-Philippe et Dumaine—

L'ameublement complet de la dite résidence, comprenant un magnifique mobilier provenant des célèbres ateliers de P. Mallard, et comprenant un ameublement de salon en bois de rose massif, genre Louis XV, riche style, [illegible], armoires à glaces, tapis, lustres, belles glaces françaises, sièges, lavabos, table et buffet, commodes, bibliothèques, bois de lit en acajou, objets de fantaisie, [illegible] verrerie, vaisselle, coutellerie, un superbe service en porcelaine pour 18 personnes, un beau coffre-fort, un billard avec accessoires complets, &c.

—Aussi—

Un lot d'argenterie française.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Le catalogue seront prêts pour samedi prochain, et seront livrés aux acheteurs à mon bureau, et le jour de la vente à l'endroit ci-dessus mentionné. 28 fév

PAR RENE GUTIERREZ.

Vente par Catalogue de Plantes, Camélias, Roses, Dahlias, Arbres fruitiers, Vignes, &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

Bureau, encoig. Chartres et St Louis.

VENDREDI, 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve au No 107 rue St Charles, en face du Théâtre—

Le stock du dit magasin, par catalogue, comprenant un assortiment varié de plantes rares et arbres fruitiers assortis et de choix, camélias, azalées, magnolias, géraniums, pensées, aucuba, japonica, hortensia, dahlias rares, vignes, etc.

Conditions comptant. 25 fév

Meubles et Marchandises sèches.

Par RENE GUTIERREZ, encanteur,

Bureau enc. Chartres et St-Louis.

SAMEDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de l'encoignure des rues Chartres et St-Louis, à 10 heures du matin—

Un lot de meubles, matelas, bureaux, chandeliers à gaz, 5 caisses vin de Catawba, et 750 lots de marchandises sèches, souliers, articles de fantaisie, &c. 28fév

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JEAN AGUT—No 28,005—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Second et Troisième de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Solidelle, Bagatelle et Joséphine, mesurant 26 pieds et 3 pouces de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Solidelle, Rabasse, Coleste et Claiborne, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Derbigny, et mesurant 81 pieds, 8 pouces et 9 lignes de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur parallèle et face à la rue Kerlerec.

3o—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Robertson et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles et désigné par le No 9 sur un plan tiré par Chs. A. de Armas, architecte et ingénieur civil, en date du 20 janvier 1868.

Termes et conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur testamentaire, comme garantie collatérale des dits billets, et en cas de poursuites, tous les frais comptant à 5 pour cent d'honoraires d'avocat en sus des frais de [illegible] du timbre du Revenu Intérieur des Etats-Unis, de même que les actes et les taxes de l'année courante 1868.

Actes de vente pardevant Octave Armas, notaire public, ainsi que les timbres du gouvernement des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur. 26 janv—févr 11,19,26,29

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession de Rosana McDonald—No 29,920.

Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 février 1868, No 29,920—

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Salcedo, Conti et Gasquet. Les dits terrains sont désignés par les Nos 13 et 14, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, notaire, comme plan No 79 ; ils ont chacun 31 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Villeré, et sur profondeur de 100 pieds, 5 pouces, 3 lignes. Le terrain No 13 forme l'angle des rues Bienville et Salcedo.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13fév—13 18 25 fév—5 12 15 18 19 m

Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, le 29 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, bibliothèques, tables de salle à manger et de toilette, tables de chevet, chaises, etc., à table, sofas, divans, etc., [illegible] et [illegible] tapis, glaces, &c.—le contenu de plusieurs maisons bien gardées.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin. mars 29

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

VENTE CONTINUÉE.

[illegible] la cargaison de la [illegible], arrivée de Palerme.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

[illegible] 28 février 1868, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, au pied de la rue [illegible] Deuxième District, la cargaison de la barque [illegible] de Palerme, consistant en [illegible]

[illegible] caisses Citrons.
[illegible] de Oranges.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 28fév

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 29 février, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufacturiers par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 28 fév

Vins d'Espagne Exclusivement.

EN MAGASIN, D'IMPORTATIONS RÉCENTES.

60 quarts de pipe vin catalan de table "St-Vicente."

30 Barillets—vins de désert des marques suivantes : Macabeo, Garnacha, Rancio, Sherry et Porto.

125 Barillettes olives espagnoles.

A vendre par M. PESANT, agent, No 5, Carondelet.

26 fév—15f

Vente d'un magnifique Stock de Marchandises sèches.

Succession de François Jacob—No. 30,193.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 9 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin du défunt François Jacob, coin Chartres et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février, pour compte de ladite succession—

Tout le stock de marchandises sèches du défunt et ameublement, contenu dans ledit magasin, comprenant environ 750 lots de marchandises fraîches, choisies expressément pour le goût et les besoins du détail de la ville, savoir :

Cotons blancs et écrus, indiennes françaises ; anglaises et américaines, cotons et toiles à draps, cotonnades, coutils, couvertures de laine, draps, casimirs, habits imperméables, tweeds, jeans, laine, [illegible], flanelles, mousselines, mousselines, jaconets, nansouks, gants, bonneterie, parapluies, ombrelles, rubans, soieries, alpacas, tissus de laine, jupes, mouchoirs, bobinet, toile moustiquaire, soieries unies et Jacquard, rubans, laces, etc., trouvera dans les catalogues, qui seront prêts le lendemain avant la vente.

— AUSSI —

Installations et bail dudit magasin, ayant à courir jusqu'au 1er septembre 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév

PAR A. FEIBER.

Vente importante et sans réserve de marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Meubles, &c. à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi, 28 février 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, No. 42 de la rue de Chartres, un grand stock de marchandises sèches, comprenant : Toile et coton à moustiquaires, tapis blancs, jaconets suisses, batistes, coutil à matelas, denims, jeans, coton, casimir, drap ; indiennes françaises, anglaises et américaines, cotons blanc et écru, coton à drap, alpacas, cravates, cartes-postales, mouchoirs, dentelles, bobinets, glace, basin, tentures de cotonnade, table, bonneterie, &c., &c.

Egalement—Un grand choix d'habillements venant d'être reçus et comprenant les meilleurs articles pour le commerce de la ville et celui de la campagne. Une factures de lingerie de toute espèce, pour commission.

Egalement—Malles, chapeaux, articles de fantaisie, &c. Conditions à la vente. 28 fév.

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,213

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, le LUNDI 23 mars prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 15 février 1868—

Un Terrain et les bâtisses qui se trouvent dessus, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St-Charles. Ledit terrain est désigné par le No 182, sur un plan daté du 16 février 1858 et déposé, comme plan No 260, à l'étude de Théodore Guyol, notaire ; il a 23 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Poydras, sur 102 pieds 6 pouces 3 lignes et une fraction de profondeur, d'un côté, et 101 pieds 9 pouces 9 lignes de profondeur, de l'autre côté, sur plan américain.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—28 mars 6, 19 23

VENTE PEREMPTOIRE DE 150 lots de Marchandises sèches assorties.

Installations de magasin et du gaz, Bail du magasin.

No 583 de la rue des Magasins—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu le MARDI, 3 mars, à 10 heures du matin, au magasin No 583 de la rue des Magasins, entre les rues Felicité et St-Marie—

Tout le contenu du dit magasin de marchandises sèches par ordre—

150 lots de marchandises sèches assorties.

Installations et installations de gaz.

Egalement—Bail.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 fév

PAR CHARLES T. ESTLIN.

Meubles, &c.

Par CHARLES T. ESTLIN, Encanteur,
JAMES L. CARMAN, Vendeur.

IL sera vendu, vendredi 28 du courant, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, No 111 de la rue Poydras, une quantité de meubles, consistant en : bureaux, armoires, glaces, bibliothèques, bois de lit, sofas, chaises, tables, matelas, pupitres de bureau, pianos, et un beau fourneau de cuisine Charter Oak, ustensiles, etc. 28 fév

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Magnifique vente de STATUES et GROUPES en marbre de Carrare, VASES et SUJETS historiques, en marbre de Carrare ; BRONZES artistement travaillés, Pendules, VERRERIE de Bohême, Plaqué et Coutellerie anglaise, &c., &c.

Choisis et importés d'Europe l'été dernier, Par Signor G. B. FANDOLFINI.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
J. NELLIGAN, encanteur,

Bureau au Crescent Auction Mart, No 74 rue Carondelet.

IL sera vendu, jeudi 27 et vendredi 28 février 1868, à 7 heures du soir, au Crescent Auction Mart, 74 rue Carondelet, au coin des rues Perdido et Poydras.

La collection consistant partie en marbres de Carrare, de Statues, Groupes de Vénus et Cupidon, la Bellezza, Seramori, Flora, des Baigneuses, etc., [illegible] : les dits bustes de Apollon ; le buste de Diane ; un groupe de Gladiateurs combattant ; le Prince Edmond ; une Bacchante, Dante, Beatrice.

Vases et Bustes remarquables, en marbre, en, [illegible] groupes et sujets divers, artistement sculptés. Un [illegible] les Quatre Saisons ; Socrates et Alcibiade ; Cléopâtre ; la Toilette de Vénus ; Vénus sur un Coquillage, le Repos d'Hercules, et quelques autres, en bronze, bien choisis, du prix le plus élevé. Tableaux de Nina, vases, etc.

Verrerie de Bohême : Toiles que les célèbres Vases, carafes, Services pour Vin. Porte-bougie ; bouteilles, &c.

Coutellerie fine, articles en plaqué, etc. Porte-liqueurs, service à thé, beurriers, etc.

La magnifique collection ci-dessus décrite, formera la plus considérable de MERCREDI MATIN, 26 février, au Crescent Auction Mart.

Les dames et messieurs sont particulièrement invités à examiner les articles susdits, attendu qu'il n'a jamais été offert une collection aussi recherchée pour sa valeur au prix de l'importation. Tous les articles se trouvent en pleine EXPOSITION DE PARIS de [illegible] Pandolfini dans l'importation de cette collection et le Signor Pandolfini est l'un des plus importateurs de ce genre d'objets d'art et des plus belles qui aient été dans cette ville. Le tout sans réserve quelconque. 25 fév

PAR WALTON & DESLONDE

Un magasin en briques à trois étages avec une façade en granit au rez-de-chaussée, sur les rues Pétres et Fulton.

Une maison double en briques et à étages sur deux terrains, sur la rue Dryades, entre les rues Lafayette et Poydras.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins, entre Calliope et Gaiennié.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession de James McIntosh, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.
Dossier No 17,391.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1868, dossier de la Cour No 17,391, il sera vendu, pour le compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir :

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur le territoire du Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pétres, Fulton, Girod et Lafayette, désigné par le No 12, sur un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dument certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1854, et déposé à l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire en cette ville. Ledit terrain mesure 24 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, 24 pieds 5 pouces 5 lignes de largeur en face à la rue Front, sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces 5 lignes, sur le côté du terrain No 11 et 119 pieds 5 pouces 2 lignes sur le côté du terrain No 18.

Les améliorations sur ce terrain consistent en un MAGASIN EN BRIQUES à trois étages, couvert en ardoises, avec la façade du rez-de-chaussée en granite et faisant face sur chacune des rues Peters et Fulton.

DEUX TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désignés par les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 21 août 1841, et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 105 pieds 11 pouces 2 lignes chacun, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur ces terrains consistent en une maison double en briques et à deux étages, ayant chacune des maisons un corridor au rez-de-chaussée, deux salons, deux chambres, un cabinet, un corridor au premier, avec des dépendances convenables ; deux cuisines et deux pièces, avec quatre chambres, et toutes les commodités nécessaires. La maison sur le terrain No 6 a de plus une arrière bâtisse en briques à trois étages, ayant plusieurs chambres, s'étendant jusqu'au fond de la propriété.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Calliope et Gaiennié, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur, d'un côté, 127 pieds 8 pouces à l'autre, et à 30 pieds 129 pieds 7 pouces sur la ligne limitrophe du terrain No 6.

UN AUTRE TERRAIN, dans le même îlet, contigu au terrain décrit plus haut, sur le côté de la ligne chacun, mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue des Magasins, 81 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Calliope, et sur la rue Calliope, une profondeur, mesure américaine, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une cuisine, écuries, etc. en briques, cimentées à l'extérieur et à l'intérieur.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque et privilège sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. Les hypothèques devront contenir la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès pour la collection des billets ou une partie des billets. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance devront être transférées au vendeur.

Les actes de vente par devant A. Hero Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.

1er fév—1,8,15,22,29—7 mars

F. B. DUCONGE vs SIGISMUND RUNKEL.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,566—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Huit terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et appartenant, situés dans cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Moreau, Bons-Enfants, Moreau, Victoire et Casa Calvo, désignés par les numéros, Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Onze dans l'îlet numéro Cinquante-Un (51), suivant plan de Joseph Pilié, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public, par acte déposé le 11 novembre 1841, inscrit au bureau des hypothèques No 61 au Livre de Plans No 4, en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Les Nos Trois, Quatre, Cinq, Six, et Sept ayant chacun (mesure française) trente pieds de face à la rue Moreau sur cent vingt pieds de profondeur ; et le No Huit, cinquante pieds de face à la rue Bons Enfants, sur cent quatre vingts pieds de profondeur, et le No Neuf, [illegible] pieds de face à la rue Moreau [illegible] et le No Onze [illegible].

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Richard England, suivant acte en date du [illegible] 1852, au rapport d'Achille Chiapella, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, shérif de la paroisse d'Orléans.

18fév—1,8,15,28 et 4 m

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Installations de magasin, marchandises sèches, comptoirs, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17, Exchange Place.

AUJOURD'HUI vendredi, 28 février 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 187 de la rue Royale, coin Orléans—

Les installations du magasin appartenant à MM. Plonsky & Rybosky, abandonnés par eux et vendus au profit de leurs créanciers.

—A MIDI—

Au magasin fond de la rue [illegible] près la Bourse, [illegible] M. M. Louis Plonsky et Rybosky.

Un lot de [illegible] de magasin, étagères et comptoirs, vendu par ordre pour compte des créanciers.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Terrain de choix rue St-André ET Un loge dans l'Eglise St-Patrick.

Succession de DELLA KEENAN et de RICHARD KEENAN ;
—No 30,[illegible]—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés suivantes appartenant à la succession de Della et Richard Keenan, savoir :

1o—Un lot de terre situé dans le 1er District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-André, Felicity, Apollo et Bacchus, désigné par le No 17, mesurant 24 pieds 3 pouces de face sur la rue St-André, environ 129 pieds 6 pouces 1 1/2 lignes de profondeur dans le fond ; 100 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 16 et 100 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, à 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant P. C Cuvellier notaire public.

2o—Le banc No 27 dans l'église de St-Patrick dans cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 29 janv—28—fév 9,15,21 29

PAYABLES EN BILLETS DE VILLE.

200 actions du capital spécial de la Compagnie du Chemin de fer des rues Canal Jeune et Canal à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, 29 février 1868, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

200 actions de la Compagnie du Chemin de fer de Canal et Claiborne, dont $40 par action sont payées.

Conditions : comptant en billets de ville. 28fév

Résidence de choix en face de la Place Annonciation.

Succession de Mme Edna German.
No 30,009.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de deux ordres de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, des 10 et 12 de janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour compte de la succession de Mme Edna German, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Un morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Ponthes, Orange et Richard, désigné par les lots formant le devant des terrains Nos 1 et 2.—Le lot No 1 mesure 28 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 105 pieds 10 pouces et 5 lignes, et fermant l'encoignure de la rue Orange et Annonciation.—Le lot No 2 mesure 30 pieds 9 pouces de face sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 105 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une grande maison en bois (double) à un étage, avec mansarde, le toit en ardoises, une salle à manger, deux salons, sur la façade, une chambre, deux chambres, une seconde chambre à coucher, cabinet de toilette, quatre chambres, lieux d'aisance, jardin, &c. &c.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Egalement, les 5 p. 0/0, honoraire d'avocat, en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.

31 janv—28—8,15,22,29 fév

Propriété améliorée rue Montégut.

Succession de John Gaspard Beragron.
No 30,161.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
N. J. HOEY, encanteur.

Bureau, Place de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de feu John Gaspard Beragron :

Trois lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Clouet, Craps et d'Amour, désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurant 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de face chacun sur la rue Montégut, avec une profondeur de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur ; entre les rues Montégut et Bons Enfants. Les améliorations consistent en une maison en bois en construction.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.

5 fév—5,15,22,29—7 mars

MORCEAUX DE TERRE DE CHOIX Dans la paroisse de Jefferson. ILETS ET LOTS DE TERRE Dans la ville de Carrollton. Succession de PIERRE SAUVÉ.

No 29,761—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 9 novembre 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de PIERRE SAUVÉ, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Un morceau de terre dans la paroisse de Jefferson, sur la gauche du fleuve Mississippi à environ dix-sept (17) milles de cette ville, et sur la rive du Lac, [illegible] de la terre, désigné par le No 8 sur un plan de Edmond Caire, daté du 21 mai 1859, et déposé au bureau de Louis T. Caire, notaire, et mesurant 10 arpents de face au fleuve et s'étendant jusqu'au Lac.

[illegible]

3o—Un certain lot de terre situé dans la ville de Carrollton, dans l'îlet 38, D, borné par les rues Adams, Bay, Hillary et Third, désigné par le No 10 sur un plan de J. Rocher, daté du 14 décembre 1853, déposé au bureau de W. Bozzetti, et mesurant 50 pieds de face à la rue Adams, sur 127 1/2 pieds de profondeur sur autres lignes parallèles.

5o—Un lot de terre dans la ville de Carrollton, désigné par le No 3, borné par les rues De Armas, Hillary, Bacarty et Adams, dividende en cette terrain, ensemble (1) un 1853, déposé au bureau de W. Bozzetti, ayant 50 pieds de face à la rue Adams, [illegible] de profondeur.

Par Hey, à pentour, daté du 6 avril 1855, déposé au bureau d'A. Chiapella, notaire et mesurant 50 pieds de face sur la rue Hillary, 50 pieds de largeur au fond, sur 225 pieds de face sur chacune des rues Monroy et de Armas.

4o—Un lot de terre dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par le No 162, B, sur un plan par Henry Roe, daté du 25 août 1843 déposé au bureau de G. R. Stringer, notaire, [illegible].

5o—La moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Première, Pearl, Adams et Burdette, désignés par les Nos 2, 5, 7 et 8, sur un plan par C. A. Hedin, daté du 20 novembre 1849, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Les Nos 2 et 5 mesurent 50 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Première, sur 125 pieds de profondeur et les Nos 7 et 8 mesurent 50 pieds 7 pouces 6 lignes de face sur la rue Première, et 125 pieds de profondeur [illegible].

6o—La moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Première, Pearl, Adams et Burdette. Lesdits lots sont désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan par C. A. Hedin, daté du 31 décembre 1849, déposé au bureau de H. B. Cenas. Les Nos 4 et 5 mesurent chacun 50 pieds 7 pouces 6 lignes de face sur la rue Première, sur 125 pieds de profondeur entre les rues Première et Adams. Le No 6 forme l'encoignure des rues Première et Adams et mesure 50 pieds 7 pouces sur la rue Première et 125 pieds de face sur la rue Adams.

Conditions de la Vente.

Celle-ci étant la seconde et dernière adjudication, les susdites propriétés seront vendues pour ce qu'elles rapporteront, sur les conditions suivantes, savoir :

1o—Un montant suffisant, comptant pour payer les frais d'administration, de vente, &c.—ce tout environ $1400, qui devront être payés "pro-rata" par les acquéreurs des différentes propriétés.

2o—Pour la balance, 12 mois de crédit. Les acquéreurs devront fournir des bons cautionnements, sujets à l'approbation de l'administrateur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés vendues ; également les 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour obliger le paiement desdits billets.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant A. E. Bienvenu, notaire, No 31, rue Royale, Nouvelle-Orléans. 8 fév—17,22,29

Magasin en briques No 196, rue Tchoupitoulas.

Succession de Louis Kraill.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.
No 15,505.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau : No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Louis Kraill, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée, St-Joseph et North Market, désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte devant D. L. McCay, notaire, et mesurant 25 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, 19 pieds 5 pouces et 3 lignes de largeur au fond et 120 pieds sur la ligne [illegible] pieds 9 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, dans le voisinage des rues [illegible], donné au bail à M. Joseph Spiller, à $75 par mois, jusqu'au 1er d'octobre 1870 et vendu sujet au dit bail.

CONDITIONS DE LA VENTE.

L'acquéreur devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $4,784 34, payable le 6 de juin 1867 et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du 4 juin 1867. La balance, moitié comptant, et le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; également, les 5 pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès pour obliger le paiement desdits billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Actes de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel notaire public.

28 janv—24—fév 8 15 22 29

Maison en briques dans la rue Delord, près la rue du Camp.

Actions de banque et de compagnie d'assurance.

Succession de Pierre Léopold Barthe.

No. 17,034 Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteur,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 29 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février 1868, et pour le compte de la succession de Pierre Léopold Barthe, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Delord, Poydras et Magasins, et désigné par le No 7, sur un plan dressé par E. Gottholt, architecte, le 22 avril 1858, déposé à l'étude de [illegible], notaire, mesurant 23 pieds, 6 pouces de face à la rue Delord sur 129 pieds 6 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, avec les dépendances.

2o—[illegible] actions de la banque l'Union de la Louisiane.

3o—[illegible] actions de la compagnie d'assurance PELICAN de la Nlle-Orléans.

Conditions de la vente—Pour la propriété foncière—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Jas. D. Augustin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions de la vente pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

26 fév—mars 7 14 21 29

Succession de James H. Wheeler—No 29,60.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m